



PORTANT ARRÊTE CONCESSION

Arrêté N° 00313-2024 du 26 juillet 2024

Le Maire de la Commune de La Plaine-des-Palmistes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2008 portant modification du tarif et de la durée pour les concessions de terrain dans le cimetière communal, laquelle délibération a été transmise au contrôle de la légalité en date du 21 avril 2008.

Vu la demande présentée par Monsieur MATHIEU Pierre, Louis
Demeurant au 33, rue Joseph Baret – 97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est accordé au bénéfice de Monsieur MATHIEU Pierre, Louis et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de trente années, située dans le cimetière communal d'une superficie de deux mètres carrés vingt à compter de ce jour.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de : concession nouvelle.

Article 3 : La concession est accordée moyennant le versement de la somme de TROIS CENT CINQUANTE EUROS payable entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Le Concessionnaire,

Le Maire,

Johnny PAYET